

Les exceptions au maintien du cadre de vie du majeur protégé

Yann Favier, Maître de conférences à l'université de Savoie

I.- Domaine de l'exception, étendue du principe

A.- Changement et choix corrélatif du lieu de vie : distinctions et précisions

1°) Des textes qui se répondent ou se contredisent ?

2°) Domaine de l'exception : résidence, logement et cadre de vie ?

B.-Exception ou principe ? Diversité des situations

1°) Une cause d'entrée dans la protection juridique des majeurs : la cas des personnes âgées

2°) La prise en compte de l'autonomie de la personne face au handicap

II.- Strict encadrement légal ou simple formalisme ?

A.- Conditions du changement du cadre de vie

1°) Des critères légaux vagues

2°) L'opposition du protégé

3°) Mise en œuvre : disposition des droits relatifs au logement (cas, nature des droits considérés, domaine de l'autorisation, contenu, précautions).

B.- Forme et étendue du contrôle judiciaire et médical

1°) Les changements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2009 : appréciation critique

2°) Les pratiques : principe de nécessité ou de réalisme ?